

ANNEXE 2

Tarifs des accueils périscolaires du matin, du soir et du mercredi midi année scolaire 2026-2027

Le coût moyen de la prestation par enfant et par séance est de :

- 10,27€ le matin
- 8,86€ le soir
- 11,29€ le mercredi midi

Les tarifs sont unitaires par séance, ils sont facturés sur la base des réservations déduction faites des absences justifiées par période (nombre de séances x tarifs unitaires). Il y a 5 périodes dans l'année (entre chaque période de vacances).

Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs des quotients familiaux minima (<426€) restent inchangés par rapport à 25-26.

Le tarif maximum est appliqué à partir de quotient familial 2500€, pour l'ensemble des temps ; le QF pivot demeure à 1900€.

Il est introduit pour l'accueil du soir, un tarif « famille monoparentale » pour les parents vivant seuls avec leurs enfants qui se verront appliquer une réduction de 30 % pour les quotients familiaux inférieur à 426€ et de 20 % pour les QF de 427 à 800€.

- Pour cette année :

Pour l'accueil du matin de résidents Grenoblois - revalorisation de l'inflation à 1,7 %

- Le tarif minimum est fixé à **0,09 € par fréquentation**
- Le tarif maximum est fixé à **2,03 € par fréquentation**
- Le tarif pivot est fixé à **1,63 € (80% de 2,03€)**

Pour l'accueil du soir de résidents Grenoblois - revalorisation du tarif maximum à 3,50€

- Le tarif minimum est fixé à **0,18 € par fréquentation**
- Le tarif maximum est fixé à **3,50 € par fréquentation**
- Le tarif pivot est fixé à **2,80 € (80% de 3,50€)**

Pour l'accueil du mercredi midi de résidents Grenoblois - revalorisation du tarif maximum à 2,50€

- Le tarif minimum est fixé à **0,09 € par fréquentation**
- Le tarif maximum est fixé à **2,50 € par fréquentation**
- Le tarif pivot est fixé à **2,00 € (80% de 2,50€)**

Pour les usagers ne résidant pas sur Grenoble, les tarifs sont majorés de 50% par rapport au tarif résident.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A* : Applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Annexe n°2 à la délibération n°41630

- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie. –
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche

TARIF B* : Applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ou accueillis en UEMA ou en classe externalisée d'IME = 50 % du tarif maximum grenoblois

* s'agissant de l'accueil du soir, les catégories A et B sont déclinés en A' et B' pour introduire la tarification « famille mono parentale »

TARIFS APPLICABLES

	Quotient CAF				
	Inférieur ou égal à 426	De 427 à 800	De 800 à 1900	De 1901 à 2500	Supérieur à 2500
Tarif d'une séance d'accueil du matin					
Tarif A	0,09 €	de 0,09€ à 1,63€		De 1,63 € à 2,03€	2,03 €
Tarif B	0,14 €	de 0,14 € à 2,45 €		De 2,45 € à 3,05 €	3,05 €
Tarif C	1,02 €				
Tarif d'une séance d'accueil du soir					
Tarif A	0,18 €	de 0,19€ à 2,80€		De 2,80€ à 3,50 €	3,50 €
Tarif A'	0,13 €	De 0,15€ à 0,68€	De 0,85€ à 2,80€		
Tarif B	0,27 €	de 0,29€ à 4,20€		De 4,20€ à 5,25€	5,25 €
Tarif B'	0,19 €	De 0,23€ à 1,02€	De 1,28€ à 4,20€		
Tarif C	1,75 €				
Tarif d'une séance du mercredi midi					
Tarif A	0,09 €	De 0,09 € à 2,00€		De 2,00€ à 2,50€	2,50 €
Tarif B	0,14 €	de 0,14 € à 3,00€		De 3,00€ à 3,75€	3,75 €
Tarif C	1,25 €				